

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉVELOPPER LA VIDÉOPROTECTION POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Laon, le 8 juillet 2020

Ces dernières années, plusieurs communes de l'Aisne se sont équipées de caméras de vidéoprotection, le plus souvent avec l'aide financière de l'Etat. En effet, elles apportent de nombreux bénéfices pour la sécurité publique, tels que leur caractère dissuasif et l'aide à la résolution d'affaires.

C'est pour cette raison que **Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, et Nicolas Fricoteaux, président du conseil départemental de l'Aisne, ont décidé de réaliser un schéma départemental de la vidéoprotection**, destiné à coordonner leurs efforts autour de lieux d'implantation prioritaires.

Ce schéma regroupe donc les recommandations par villes et quartiers, ayant pour vocation à susciter l'émergence de projets en 2020 et 2021. Les zones considérées comme prioritaires pour l'implantation de ces systèmes ont été identifiées par la police et la gendarmerie nationales sur la base de considérations opérationnelles, sans que cela ne signifie que d'autres sites de voie publique n'auraient pas de pertinence.

Au total, en zone gendarmerie, 82 communes ont été identifiées comme prioritaires et 60 comme secondaires, tandis qu'en zone police, 30 sites ont été retenus comme prioritaires.

Ces projets d'installation de caméras pourront être **cofinancés à 80 %** par l'État et le Conseil départemental par le biais des dispositifs suivants :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'État, à hauteur de 50 % ;
- l'aide « Aisne Partenariat Investissement » (API) du Conseil départemental à hauteur de 30 %.

